

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2006

-:-

1 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT.

Le Conseil :

FIXE le nombre des membres de la commission spécialisée des concessions d'aménagement à 6 titulaires et 6 suppléants.

Résultat des votes :

POUR	16 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay", 5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

SONT DESIGNES membres de la commission spécialisée des concessions d'aménagement :

Titulaires :

Suppléants :

1 – Yannick PIAU	: 30 VOIX POUR	1 – Danielle LECLERC-ROBERT	: 30 VOIX POUR
2 – Denis HOCHSTETTER	: 30 VOIX POUR	2 – Françoise AUMAITRE-LOPATA	: 30 VOIX POUR
3 – Jean FROUIN	: 30 VOIX POUR	3 – Chantal RICHARD	: 30 VOIX POUR
4 – Jacqueline GEYL	: 30 VOIX POUR	4 – Bernard DELIANCOURT	: 30 VOIX POUR
5 – Michel VIGNE	: 30 VOIX POUR	5 – Nicole BICHAREL	: 30 VOIX POUR
6 – Jacques YVARS	: 30 VOIX POUR	6 – Pierre MALET	: 30 VOIX POUR

2 - DÉFINITION D'UN PÉRIMÈTRE D'ETUDES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DE L'AVENUE GABRIEL PÉRI.

Le Conseil :

DECIDE de favoriser la réalisation d'activités économiques au sein du périmètre d'études sur la zone d'activité de l'avenue Gabriel Péri.

APPROUVE le périmètre d'études tel que définit par le plan, ci-annexé.

DIT que la présente délibération sera affichée un mois en mairie et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

Résultat des votes :

POUR 16 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay", 2 FN
ABSTENTION 5 UMP-UDF

3 - PARCELLES CADASTREES SECTION L, N° 19 ET 73, SISES CHEMIN DES BOUTEILLES ET 145 RUE PAUL-HOCHART A L'HAY-LES-ROSES :
- SAISINE DU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE (SAF'94) POUR L'ACQUISITION DE CES PARCELLES.
- APPROBATION DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE TRANSFERT DE GESTION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER.

Le Conseil :

SOLLICITE le SAF'94 pour acquérir les parcelles, cadastrées section L, numéro 19 et 73, d'une superficie respective de 753 et 1000 m².

PRECISE que le programme d'aménagement sera conforme aux termes de la convention à signer entre le SAF'94 et la Ville.

APPROUVE la convention de portage foncier et la convention de transfert de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, la convention de portage foncier, la convention de transfert de gestion et tous les documents afférents.

DIT que la garantie du remboursement de l'emprunt contracté par le SAF'94 et les caractéristiques du prêt feront l'objet d'une délibération ultérieure.

S'ENGAGE à inscrire au budget communal :

- le montant de la participation de la Ville fixée à 10% du prix du terrain,
- le montant de la liquidation des charges d'intérêts afférentes à ce portage,
- le remboursement des taxes foncières correspondantes.

Chapitre : 21 - Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain - Nature 2111 : terrains nus.

Résultat des votes :

POUR 16 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
CONTRE 5 UMP-UDF, 2 FN

4 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE TRANSFERT DE GESTION ET APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE (SAF'94) CONCERNANT LA PARCELLE CADASTREE SECTION E, N°91, SISE 8 RUE HENRI THIRARD / 90 BLD PAUL-VAILLANT COUTURIER A L'HAY-LES-ROSES - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER

Le Conseil :

APPROUVE les conventions de portage foncier et de transfert de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, lesdites conventions ainsi que, tous les documents afférents.

ACCORDE la garantie communale au SAF'94 à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 309 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, en vue de financer l'acquisition de la parcelle susmentionnée.

Résultat des votes :

POUR	16 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN

5 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE TRANSFERT DE GESTION PASSEES AVEC LE SAF'94, CONCERNANT LA PARCELLE CADASTREE C, N° 121, SISE 7, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, APPARTENANT AUX CONSORTS GAST - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER.

Le Conseil :

APPROUVE la convention de portage foncier ainsi que la convention de transfert de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, lesdites conventions et tous les documents afférents.

Résultat des votes :

POUR	16 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN

6 - ACQUISITION D'UN LOCAL DE 300 M² AU SEIN D'UN IMMEUBLE SITUE 59, RUE DE BICETRE A L'HAY-LES-ROSES, PARCELLE CADASTREE SECTION M, N°204.

Le Conseil :

DECIDE de se porter acquéreur d'un local de 300 m², aménagé en copropriété au sein d'un bâtiment neuf situé 59, rue de Bicêtre à L'Hay-les-Roses.

DIT que le montant d'acquisition est fixé à 1 100 000 euros HT, conformément à l'avis des domaines.

DIT que la transaction sera réalisée par acte notarié.

Résultat des votes :

POUR 17 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay",
5 UMP-UDF

ABSTENTION 2 FN

7 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX - RELANCE DE PROCÉDURE - SIGNATURE DU MARCHÉ : LOT 1 : COUVERTURE.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise le Maire à :

- signer le marché lot n°1 « Couverture » avec l'entreprise attributaire suivante :

Lot	Intitulé	Attributaire
1	Couverture	SCHNEIDER 3 rue Pasteur 91178 Viry Chatillon

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2006 sous les rubriques suivantes :
 - chapitre 23, nature 2313, toutes sous-fonctions confondues,
 - chapitre 011, nature 61522 et 61558, toutes sous-fonctions confondues.

8 - CONVENTION SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'OPTIMISATION DU FONDS DÉPARTEMENTAL THÉMATIQUE DE LIVRES SUR L'ENVIRONNEMENT :

- APPROBATION.

- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

Le Conseil :

DÉCIDE d'approuver la convention à passer entre le Conseil Général et la Ville de L'Hay-les-Roses portant sur le développement et l'optimisation du fonds départemental thématique de livres sur l'environnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours, au chapitre 74, sous-fonction 321 « Bibliothèques et Médiathèques », nature 7473 « Participation du Département ».

Résultat des votes :

POUR	17 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay", 5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

9 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA VILLE D'UN TERRAIN SITUÉ FACE AU 111/113 RUE PAUL-HOCHART A L'HAY-LES-ROSES

- APPROBATION.

- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la convention tripartite à passer avec l'OGIF dont le siège social est 39 avenue de Friedland – 75008 Paris et l'APES dont le siège social est 128 avenue Jean Jaurès – 93500 Pantin, permettant la mise à disposition gratuite au bénéfice de la Commune d'un terrain situé face au 111/113 rue Paul-Hochart à L'Hay-les-Roses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10 - MISE EN RÉFORME DE VEHICULES ET D'UN ENGIN.

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

DECIDE que les véhicules et engin ci-après désignés sont mis en réforme :

. Fourgon (usure générale, corrosion perforante, contrôle technique négatif)

Marque PEUGEOT J5

Type – N° de série : 280A11 – VF3280A1100812267

Puissance 10 CV

Immatriculation : 3755 MP 94

1^{ère} mise en circulation : 29/08/1990

Kilométrage : 100 000 Km

. Berline (usure générale, contrôle technique négatif)

Marque RENAULT Clio

Type – N° de série : B57705 – VF1B5770514035019

Puissance 5 CV

Immatriculation : 3364 QQ 94

1^{ère} immatriculation : 17/11/1995

Kilométrage : 162 000 Km

. Berline (usure générale, corrosion perforante, contrôle technique négatif)

Marque RENAULT Clio

Type – N° de série : 557N05 1,9 D – VF1557N0516631052

Puissance 5 CV

Immatriculation : 5268 SH 94

1^{ère} immatriculation : 02/07/1997

Kilométrage : 120 000 Km

. Berline (usure générale)

Marque RENAULT Safrane

Type – N° de série : F3 3250 VF1B54N0221589430

Puissance 13 CV

Immatriculation : 4022 SX 94

1^{ère} immatriculation : 16/12/1999

Kilométrage : 80 000 Km

. Remorque de 1600 Kilos (usure générale)

Marque DAUDIN

Type – N° de série : VF 9160100914391

Immatriculation : 314 NA 94

1^{ère} immatriculation : 05/04/1991

. Aspirateur-souffleur (monté sur remorque) (usure générale)

Marque LE FRANCOIS

Type – N° de série : 4860 non immatriculé

1^{ère} immatriculation : 1998

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures permettant de pourvoir à leur destruction ou à en assurer leur reprise.

11 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005 DU SIGEIF - DONT ACTE.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation pour l'année 2005 du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.

12 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005 IRISÉ - DONT ACTE.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation pour l'année 2005 du rapport annuel d'activité d'IRISE.

13 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005 SIFUREP - DONT ACTE.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation pour l'année 2005 du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

14 - RÉAMÉNAGEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil **DECIDE** la création :

- d'un poste de Contrôleur de travaux,

et, la suppression corrélative :

- d'un poste de Contrôleur de travaux principal .

Ce qui entraîne la modification d'une partie des effectifs selon le tableau proposé ci-après :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Contrôleur travaux principal	1	0 (-1)
Contrôleur de travaux	1	2 (+1)

Résultat des votes :

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay", 2 FN
ABSTENTION 5 UMP-UDF

15 - FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE que le montant brut de la prime de fin d'année au titre de l'année 2006 est fixé à 1 248,00 € pour les titulaires et les stagiaires.

DIT que le calcul du montant attribué aux agents non titulaires tiendra compte des cotisations légales, soit un montant de 1 386,00 €.

Patrick SEVE
Maire de L'Hay-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France